

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 février 2026**

**001/2026**

Le dix février deux mil vingt-six, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance Extraordinaire publique sous la présidence de Mr CARPENTIER Éric, le Maire.

**Étaient présents** : BARRE Karine, BEUX Thomas, CARPENTIER Éric, CHATELAIN Sylvain, COLOMBEL Sébastien, DAMBRY Céline, , GUBRI Christian, JEGAT Yann, LEBLOND DU PLOUY Philippe, MALANDAIN Élodie, PIGNÉ Laetitia, SAILLARD Sophie

**Absent** : PLANQUAIS Pascale

**Absent excusé** : ANCEL Valérie, FRESSENCOURT Arnaud (pouvoir à Mr Carpentier)

**Secrétaire de séance** : MALANDAIN Élodie

**Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité**

.....

**✚ TRAVAUX SALLE DES FÊTES**

Mr le maire estime que la salle des fêtes à besoins d'être rénovée :

- Le fronton de la façade à refaire
- Du mobilier (tables) à changer
- L'accessibilité qui est à revoir
- Revoir la décoration (peinture) et l'éclairage
- Le ruissellement sur la voirie devant l'entrée de la salle

Il propose qu'une commission composée de volontaires soit chargée d'étudier l'ensemble des points listés ci-dessus.

Le conseil municipal approuve l'idée et estime qu'il faut se faire aider soit d'association de personnes à mobilité réduites ou architecte pour l'accessibilité et d'entreprise du BTP pour la voirie et le ruissellement.

Il charge Mr le maire de contacter ses personnes. De plus, il estime que dans l'attente de ces études, il est préférable d'attendre fin mars pour créer cette commission.

Par ailleurs, les fenêtres de toit sont à changer, le maire présente 3 devis.

Le mieux disant est à 12 442.00€ ht.

Le conseil municipal accepte ce devis, charge le maire de faire une demande de subvention à la DETR et au département.

Le plan de financement serait le suivant :

- DETR 3732.60 ≈ 30%
- Département 3732.60 ≈ 30%
- Commune 4976.60 ≈ 40%

LE conseil municipal accepte le plan de financement, d'inscrire la dépense au budget 2026 et autorise Mr le maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

### TAUX DE PROMOTION DE GRADE

#### **Le Maire rappelle à l'assemblée :**

En application de l'article L522-27 du code général de la fonction publique, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité, à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, après avis du Comité social.

#### **Le Maire propose à l'assemblée :**

De fixer, au regard des circonstances locales, le taux de promotion d'avancement, grade par grade : ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur pour obtenir le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emploi figurant au tableau des effectifs de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Taux en %
C	ADJ, TECHN	ADJ. TECHN. PRINC.2EME CLASSE	100%
C	ADJ. TECHN. PRINC.2EME CLASSE	ADJ. TECHN. PRINC.1ERE CLASSE	100%
C	ADJ. ANIMATION	ADJ. ANIMATION.PRINC.2EME CLASSE	100%
C	ADJ. ANIMATION.PRINC.2EME CLASSE	ADJ. ANIMATION.PRINC.1ERE CLASSE	100%
C	ATSEM	ATSEM PRINC. 2EME CLASSE	100%
C	ATSEM PRINC. 2EME CLASSE	ATSEM PRINC. 1ERE CLASSE	100%
C	ADJ. ADMINISTRATIF	ADJ. ADM. PRINC. 2EME CLASSE	100%
C	ADJ. ADM. PRINC. 2EME CLASSE	ADJ. ADM. PRINC. 1ERE CLASSE	100%
B	ADJ. ADM. PRINC. 2EME CLASSE OU 1ERE CLASSE DECRET 2024-826 OU CONCOURS	REDACTEUR SECRETAIRE DE MAIRIE	100%
B	REDACTEUR	REDACTEUR PRINC. 2EME CLASSE	100%
B	REDACTEUR PRINC. 2EME CLASSE	REDACTEUR PRINC. 1ERE CLASSE	100%

## **100% de taux de promotion de grade pour tous les grades d'avancement de la collectivité.**

Monsieur le Maire précise que le Comité Social Territorial a émis un avis sur cette proposition qui lui a été présentée le 24 novembre 2025

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**De mettre 100% de taux de promotion de grade pour tous les grades d'avancement de la collectivité.**

### **MÉDICAUX BUS**

L'association médicaux bus a mis en place un dispositif de consultations médicales visant à garantir un accès aux soins de proximité aux personnes n'ayant pas de médecin référent.

6 patients de Croix-Mare bénéficient de ce service  
L'association demande une subvention de fonctionnement.

A l'unanimité, le conseil valide la subvention de 500.00€

### **C.A.U.E**

La cotisation annuelle du C.A.U.E d'un montant de 90€/an est à renouveler

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ce renouvellement.

### **MISSION LOCALE**

La mission locale joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des jeunes vers l'emploi, la formation et l'autonomie.

Convaincu de son importance, le conseil, à l'unanimité accepte d'adhérer au niveau de 1.04€/hab soit 748€

### **EMBAUCHE CAP PETITE ENFANCE**

Une jeune qui a déjà fait des remplacements d'ATSEM dans les écoles et qui semble très motivée veut passer son Cap petite enfance en apprentissage / alternant une semaine sur deux pendant un an. Sa rémunération sera de 801€ net /mois.

Les frais de scolarité sont de 7140€ et nous pouvons recevoir une aide indirecte du CNFPT à hauteur de 6000€.

Sachant que Catherine Lemerancier a demandé une retraite progressive, c'est-à-dire à mi-temps sur 3 ans, ce contrat d'apprentissage est une bonne opportunité.

Le conseil municipal demande à Mr le maire, en cas de non acceptation du CNFPT d'aider, de voir avec ses parents de participer aux frais de formation ou d'inclure dans le contrat d'apprentissage une clause de « dédit-formation ».

Après discussion, le conseil à l'unanimité demande à Mr le maire d'inscrire l'apprentie au CLIPS Formation, de demander au CNFPT l'aide

### **INTERDICTION DE STATIONNER PASSAGE PIÉTONS**

Mr le maire informe qu'une loi impose au 31/12/2026 que les places de stationnement situées à moins de 5 m d'un passage piéton devront être neutralisées pour améliorer la visibilité.

Si cette loi à du sens, elle va nous poser problème surtout sur la 6015.

Mr le maire indique qu'il a demandé l'aide et l'avis de la commission de sécurité de la direction des routes.

### **DEMANDE DE SUBVENTION**

Mr le maire présente les demandes de subvention émanant d'associations régionales et nationales telles que la banque alimentaire, secours catholique, EGMOS ou rêves d'enfants.

A l'unanimité, le conseil refuse de verser une aide à ces associations.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Mr le maire indique qu'il a demandé des devis pour la géolocalisation du réseau d'éclairage public. Le premier devis reçu se monte à 5800€ TTC.

La dernière subvention pour les travaux route de Fréville a été touchée.

Par contre toujours pas reçu la subvention du fond LEADER.

Mr le maire a fait la demande de subvention auprès de France Agrimer, pour l'opération fruit, légumes et lait à la cantine. Nous allons toucher près de 800€ pour la 1<sup>ère</sup> période.

Il y a une formation pour les jeunes porte-drapeaux à Yvetot prochainement.

La commission des fêtes présente son programme :

- Chasse aux œufs lundi de paques
- Fêtes du village les 26 – 27 et 28 juin
- Foire à tout de septembre
- Défilé des tracteurs décorés le 11/12

Sylvain annonce une course de vélo le 14/06

Mr le maire rappelle l'exposition de peinture les 28/02 et 1<sup>er</sup>/03/2026

Fin de séance 22h45